

## **Loi sur les médias sociaux – les données d'utilisateur appartiennent à l'utilisateur**

Sur Internet on n'applique pas les mêmes règles de protection des données que dans la vie réelle. Grand nombre d'interfaces et de prestataires de services sur Internet agissent dans un flou juridique le plus total. Ainsi par exemple les utilisatrices et utilisateurs de Facebook, Google, Twitter et autres n'ont pas droit à la suppression de leurs données d'utilisateur, même s'ils le demandent expressément.

### **Idée du PDC**

Le monde Internet doit être mieux réglementé, sans restreindre pour autant les libertés et les possibilités offertes par le média. Il est toutefois impératif de respecter les règles de protection des données fondamentales. Si un ou une client-e demande la suppression complète de ses données, le prestataire de services doit pouvoir répondre à cette requête. Les données d'utilisateur, de même que toutes les références à ces données doivent être définitivement effacées, à savoir écrasées plusieurs fois. Il convient de contrôler le respect de cette loi par des vérifications ponctuelles.

Intervention de la Conseillère nationale Viola Amherd (VS) (texte suit):

[http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch\\_id=20113912](http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20113912)

#### **Contacts:**

Viola Amherd

Conseillère nationale (VS)

Mobile : 079 459 28 53

Tim Frey

Secrétaire général du PDC suisse

Mobile : 079 873 88 08

Pas de Suisse sans nous.